

L'ESSENTIEL

■ La transmission du sens et de la portée du principe de laïcité est au cœur de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. La Charte de laïcité à l'École reste le support privilégié d'une pédagogie et d'un dialogue auquel la communauté éducative dans son ensemble doit prendre part. Annexée au règlement intérieur, dorénavant signée par les parents pour qu'ils en prennent connaissance, la Charte de laïcité à l'École est en outre présentée à l'occasion des réunions de rentrée. Pour la deuxième année consécutive, le 9 décembre est une journée au cours de laquelle les écoles et établissements feront vivre en leur sein la laïcité et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Faire du 9 décembre une journée qui fédère la communauté éducative autour de la laïcité et des valeurs qui lui sont associées

Inscrite au cœur du nouvel enseignement moral et civique, la pédagogie de la laïcité est indissociable de la transmission des valeurs de la République et de la mission de l'École d'éduquer aux règles de vie dans une société démocratique. Afin de donner sens et de faire vivre le principe fondateur de notre École et de notre République, la communauté éducative dans son ensemble est invitée pour la deuxième année consécutive à donner un relief particulier au jour anniversaire de l'adoption de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État. Préparée dès les réunions de rentrée par un rappel des droits que confère la laïcité et des devoirs qu'elle exige de chacune et chacun, la journée du 9 décembre s'inscrit dans un ensemble

plus vaste d'actions éducatives et de rendez-vous qui jalonnent l'année scolaire. Par les travaux menés en classe, les événements qui seront organisés pour les présenter, ainsi que par les échanges qui se tiendront à cette occasion entre les personnels, les élèves et leurs parents, une culture commune et partagée de la laïcité à l'École pourra se construire et se renforcer.

« La laïcité est une chance, une valeur qui, avec l'égalité, permet à l'École d'être à la fois garante de la conscience républicaine collective et de l'émancipation individuelle des élèves. »

Najat Vallaud-Belkacem
22 janvier 2015

Un livret « laïcité » à destination des chefs d'établissement et des directeurs et directrices d'école

En complément de la Charte de laïcité à l'École et des ressources qui ont accompagné sa publication (<http://eduscol.education.fr/laicite>), un livret offrira dès la rentrée des repères et des pistes pour mettre en œuvre le principe de laïcité dans les écoles et les établissements et promouvoir une pédagogie de la laïcité dans l'ensemble des temps de la vie scolaire.

Son contenu s'attachera à la manière de :

- présenter et faire comprendre la Charte de laïcité à l'ensemble des membres de la communauté éducative ;

- faire vivre la laïcité par des travaux d'élèves et leur participation à la vie des écoles et des établissements tout au long de l'année ;
- conduire un dialogue constructif avec les élèves et leurs parents, en particulier dans le cas d'une contestation, que celle-ci porte sur le contenu d'un enseignement ou sur l'interdiction faite aux élèves de manifester de façon ostensible une appartenance religieuse.

Ce guide proposera en outre des repères juridiques répondant aux situations les plus couramment rencontrées dans les écoles et les établissements.

La poursuite d'un plan exceptionnel de formation

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le plan de formation, engagé depuis février 2015, qui a abouti à la formation de 1 179 premiers formateurs, sera déployé dans les académies pour aboutir à la formation de 300 000 professionnels d'ici la fin de l'année 2015. Articulant la laïcité, l'enseignement laïque des faits religieux et l'éducation à la citoyenneté démocratique et républicaine, ce plan de formation accompagnera l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique en septembre 2015.